Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Grand arbre près d'une mitoyenneté

Par Marcel

Bonjour,
Un arbre de plus de 10 m de haut est implanté chez mon voisin à 5 mètres de la mitoyenneté. Vu sa hauteur, et par grand vent, il risquerait de tomber sur notre habitation qui est jouxter à la mitoyenneté. Que puis-je faire pour éviter des dégâts sur notre habitation ou une personne blessée par la chute de cet arbre ?
Merci de votre réponse.

Par janus2

Bonjour,
Légalement, cet arbre respecte les distances de plantation (plus de 2 mètres de la limite séparative, hauteur illimitée).
Il ne vous reste donc plus qu'à démontrer la dangerosité de cet arbre. Est-il mort ? En mauvais état ? Sans argument précis à ce sujet, peu de chances qu'un juge vous suive...